

GRAND PRIX FRANCE-ANTILLES

7ème(P/ 3425), Classe 4 — 27/08/2023 16h05, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.800 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,2)

8.800 (4.400, 1.760, 1.320, 880, 440)

ARRIVÉE OFFICIELLE: 8 Engagés, 7 Partants Définitifs, 1 Non-Partant. - PMH -

Temps du 1er : 2.57.96 (Redk : 1. 3.55)

COURSE A CONDITIONS

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans et au-dessus**. Poids : **3 ans, 55 k; 1/2 ; 4 ans et au-dessus, 60 k.**.. Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 3 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Versement à la poule des propriétaires : 150 euros à l'engagement.

=====> ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre SAINT ROMAIN à être muni d'un bonnet assourdissant, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont autorisé la jument AIR CHIEF AMOUR à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Elisabeth ADREA en ses explications, lui ont indiqué que la pouliche POLYXO sera interdite de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de rentrer dans sa stalle de départ. La jument ROAD TO THEROCK a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
-------	--------	----	-----------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

1	ROAD TO THEROCK F.PS. 7 A.	07	Par: SOMMERABEND et SPIRIT OF THE SEA (MAILLE PISTOL)	(Corde:03)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	KYLLAN BARBAUD	59 kg (58,5 4.400 1.861 813 kg)	NBL	SUC. M. HASSAN, P. BONNAN, R. BENDALI
2	HARRY'S PRINCESS F.PS. 6 A.	05	Par: PRINCE GIBRALTAR et DON'T HURRY ME (HURRICANE RUN)	7.L (Corde:01)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	REMI CAMPOS (CHE)	59 kg (58,5 1.760 744 325 kg)	NNN	JF. GRIBOMONT
3	AIR CHIEF AMOUR F.PS. 6 A.	06	Par: AIR CHIEF MARSHAL et QUE JE TAIME (DR FONG)	5/4 (Corde:02)		MR YOHAN MARIE	Y. MARIE	971	FRANCK TORRALBA	59 kg (58,5 1.320 558 244 kg)	NNN	JM. PLASSAN
4	DADIDOM H.PS. 5 A.	03	Par: MY RISK et ADDITION (NUMEROUS)	CTT (Corde:06)		MR RAPHAEL NICOLSON	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	60,5 kg (60 kg) 880 454 173	NBN	MME M. JOMAIN,MME H. PETIT,MME E. PETIT
5	MISTER GRYSB H.PS. 5 A.	02	Par: STORMY RIVER et CAMPANACA (PRINCE KIRK)	CTE (Corde:05)		MR JACQUES-OLIVIERIVALDI	JO. IVALDI	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	59 kg (60 kg) 440 227 86	ONL	C. JOUANDOU,MME C. FERRER
6	KARABABA H.PS. 7 A.	01	Par: WOOTTON BASSETT et FATARA FROTO (LAYMAN)	30L (Corde:08)		F. COSSOU/R.SAINTE-ROSE/A.PELTI	R. SAINTE ROSE	972	ANTHONY BERNARD	60,5 kg (60 kg)	NBL	MAVRA ENERJI VE INSAAT SANAYI

DI **SAINT ROMAIN** Par: RAJSAMAN
et 04 SANDOUILLE R.SAINTE-ROSE / 972 JEAN-BAPTISTE 60,5
H.P.S. 6 A. (Corde:07) A.DRAME R. SAINTE ROSE VIGIE kg
(LOPE DE (60
VEGA) kg)
NNL FRANKLIN
FINANCE S.A.

NP **POLYXO** 08



NNN